

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°40-2022-108

PUBLIÉ LE 4 FÉVRIER 2022

Sommaire

Préfecture des Landes / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

40-2022-02-04-00002 - DS_ TAHERI_ N. CHEVASSUS (marchés
publics)_02042022_23-2022 (3 pages)

Page 3

Préfecture des Landes

40-2022-02-04-00002

DS_ TAHERI_ N. CHEVASSUS (marchés
publics)_02042022_23-2022

**Arrêté n°23-2022-CMEEFP portant délégation de signature
à Mme Nadine CHEVASSUS
directrice départementale des territoires et de la mer
pour la mise en œuvre des procédures de marchés publics**

**LA PRÉFÈTE DES LANDES,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu la loi organique n° 2001-692 modifiée du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, et notamment son article 5 ;

Vu la loi n° 82-213 modifiée du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret modifié n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment les articles 15, 20, 43 et 50 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles, modifié ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié ;

Vu le décret 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration, modifié ;

Vu le décret du 17 août 2021 nommant Monsieur Daniel FERMON en qualité de secrétaire général de la préfecture des Landes ;

Vu le décret du 12 janvier 2022 portant nomination de Madame Françoise TAHERI préfète des Landes ;

Vu le décret n° 2019-1493 du 28 décembre 2019 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 janvier 1992 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 janvier 2007 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 18 novembre 2020 portant nomination de madame Nadine CHEVASSUS, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, directrice départementale des territoires et de la mer des Landes à compter du 22 décembre 2020 ;

Sur proposition du secrétaire général,

A R R Ê T E

Article 1 : Délégation de signature est donnée à **Mme Nadine CHEVASSUS**, directrice départementale des territoires et de la mer, à l'effet de mettre en œuvre les procédures relatives aux marchés de l'État des programmes (hors BOP 354) pour lesquels elle a reçu délégation au titre de l'ordonnancement secondaire (conduite des procédures de passation et d'exécution, signature des actes et documents s'y rapportant), tels que définis et réglementés par le code de la commande publique, et d'un montant inférieur à :

- 140 000 € HT pour les fournitures et services ;
- 200 000 € HT pour les travaux.

Article 2 : La présente délégation est délivrée pour les affaires relevant :

- des missions et attributions de la direction départementale des territoires et de la mer,
- des crédits pour lesquels **Mme Nadine CHEVASSUS** a été désignée en qualité d'ordonnateur secondaire délégué de centre de coût.

Article 3 : **Mme Nadine CHEVASSUS** est autorisée à donner, par arrêté pris au nom de la préfète, délégation pour signer les actes pour lesquels elle a elle-même reçu délégation, aux agents placés sous son autorité, en cas d'absence ou d'empêchement.

La préfète est informée des décisions prises en matière de subdélégation qui font l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des finances publiques et la directrice départementale des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département.

Mont-de-Marsan, le 04 FEV. 2022
La préfète,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fmm', with a horizontal line underneath it.

Françoise TAHERI